



VILLE DE MELUN

Affiché le : 18 mai 2022

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 MAI 2022 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 05/05/22 s'est réuni le jeudi 12 mai 2022, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellerier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet (à partir du point n° 6), **Adjoints** Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes (à partir du point n° 26), Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Madame Aude Luquet, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Guillaume Dezert (à partir du point n° 7), Monsieur Olivier Pelletier (à partir du point n° 7), Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi (à partir du point n° 5), Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Cécile Prim (à partir du point n° 9), Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand (à partir du point n° 26) **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Olivier Pelletier (jusqu'au point n° 6 inclus), Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Sylvie Bordeaux (jusqu'au point n° 4 inclus), Monsieur Guillaume Dezert (jusqu'au point n° 6 inclus), Monsieur Khalid Obeidi (jusqu'au point n° 4 inclus)

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Liesse Dupuy a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier, Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Catherine Stentelaire a donné

pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Aude Rouffet a donné pouvoir à Madame Monique Cellerier (jusqu'au point n° 5 inclus), Madame Pascale Gomes a donné pouvoir à Madame Semra Kilic, Madame Sylvie Bordeaux a donné pouvoir à Monsieur Khalid Obeidi (à partir du point n° 5), Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere, Monsieur Eric Tortillon a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville, Madame Cécile Prim a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin (jusqu'au point n° 8), Madame Ségolène Durand a donné pouvoir à Monsieur Michaël Guion (jusqu'au point n° 25)

SECRETAIRE :

Monsieur Charles Humblot

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Charles HUMBLLOT en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 17 mars 2022.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Approuvé les projets présentés au titre des opérations d'investissement 2022 éligibles à la DSIL.
- ✓ Sollicité auprès du Conseil Régional Ile-de-France une subvention en investissement culturel d'un montant total maximum de 1 674 022.16 € dans le cadre du transfert du cinéma en centre-ville de Melun.
- ✓ Décidé de rectifier l'erreur matérielle relevée sur l'annexe du Budget Primitif 2022 en octroyant une subvention de 500 € à l'association "Souvenir Français - Comité Melun Val-de-Seine" et précisé que l'association "Ecole des chats" n'est attributaire d'aucune subvention au titre du Budget Primitif 2022.
- ✓ Approuvé la nouvelle convention relative à la transmission des images prises dans les parties communes d'immeubles d'habitation appartenant à Habitat 77 aux forces de sécurité.
- ✓ Autorisé le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'ensemble des associations bénéficiaires listées dans la délibération.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Fédéral.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association USM Escrime.

- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Cercle des nageurs de Melun val de Seine.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association USM Basket-ball.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Aviron.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Gymnastique.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Tennis.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et des moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Football Club de Melun.
- ✓ Abrogé la délibération n° 2021.12.19.202 et autorisé l'échange foncier entre la Ville de Melun et la SAS La Plaine de Montaigu.
- ✓ Accepté la rétrocession par la SAS La Plaine de Montaigu de l'opération dénommée "requalification de la route de Voisenon".
- ✓ Accepté la rétrocession par la SAS La Plaine de Montaigu de l'ouvrage "Merlon tranche 1" situé sur l'Ecoquartier.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association pour les Relations Internationales de Melun.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association J.S. Festival.
- ✓ Attribué les prix du Jury et du Public lors du festival d'arts visuel "Festiv'Art".
- ✓ Attribué les prix du Jury et du Public lors du Marché de Potiers 2022.
- ✓ Approuvé la convention de mise à disposition d'une sculpture financée par le SMITOM à la Ville de Melun pour une exposition à ciel ouvert pendant 5 ans en bords de Seine.
- ✓ Approuvé la convention de partenariat entre la société Pass Culture et la Ville de Melun.
- ✓ Approuvé la mise en œuvre d'une Charte terrasses et autres occupations du domaine public de la Ville.

- ✓ Approuvé la convention relative à l'attribution d'un concours financier et matériel entre la Ville de Melun et l'association UNICOM.
- ✓ Approuvé la convention de mutualisation des services informatiques entre la Ville de Melun et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
- ✓ Approuvé la convention entre la Ville de Melun et le Syndicat de copropriétaires "10 place Saint-Jean" pour le mandat de maîtrise d'ouvrage et d'occupation des parcelles communales situées à l'arrière de la Résidence Saint-Jean.
- ✓ Accordé une subvention de 50 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, soit 5 000 € à Monsieur Pierre Daru pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 10 boulevard Henri Chapu.
- ✓ Accordé une subvention de :
 - 30 % de l'investissement éligible HT, soit 585 €, à Madame Audrey Scoup pour le projet de rénovation de sa vitrine "L'instant poke" située 33 rue René Pouteau,
 - 20 % de l'investissement éligible HT, soit 510 €, à Monsieur Foued MAZNI pour le projet de rénovation de sa vitrine « Sun Smile » situé 16 rue du Miroir.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association de Soins et de Services à Domicile de la Région de Melun (ASSADRM) et autorisé le versement d'une subvention de 82 000 € dont 2 000 € pour le handysiting.
- ✓ Approuvé la convention de mise à disposition de l'association "OXY GEM" d'un local associatif sis au 17 avenue du Maréchal Juin à Melun.
- ✓ Approuvé la convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association "AFC les Petits Bergers".
- ✓ Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour l'établissement d'accueil collectif "Les Dauphins".
- ✓ Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour l'établissement d'accueil familial "Les Lutins".
- ✓ Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour l'établissement d'accueil collectif "Les Poussinets-Loupiots".
- ✓ Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour l'établissement d'accueil collectif "La Coccinelle".

- ✓ Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour l'établissement d'accueil collectif "Les Bouts d'Chou".
- ✓ Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour l'établissement d'accueil collectif "Les Pitchouns".
- ✓ Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour l'établissement d'accueil collectif "Les Bambins".
- ✓ Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour l'établissement d'accueil collectif "Les Oursons".
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et l'Association "Amicale du Personnel de la Ville de Melun" (APVM) et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 49 500 €.
- ✓ Décidé de supprimer des emplois au Tableau des effectifs.
- ✓ Décidé de créer des emplois au Tableau des effectifs pour :
 - Les futures nominations dans le cadre des avancements de grade et de la promotion interne,
 - Les besoins du Conservatoire de Musique et de Danse,
 - Les besoins des établissements d'accueil du jeune enfant,
 - Les besoins de la Médiathèque.
- ✓ Prend acte de l'information préalable à la mise à disposition du Directeur de la Police Municipale auprès de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, une journée par semaine à compter du 13 mai 2022.

✍ QUESTIONS ECRITES ✍

1/ A propos de la réorganisation des accès aux jardins de l'Hôtel de Ville et des espaces jeux pour enfants - Question de Madame Prim

2/ A propos de l'audit de l'ADSEA – Question de Madame Monville

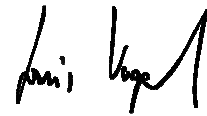
3/ A propos des projets sur le site de l'ancien centre culturel – Question de Madame Monville

4/ A propos des locaux de l'association H2B – Question de Madame Monville

5/ A propos des réfugiés ukrainiens accueillis à Melun – Question de Madame Monville

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Vogel'.

Monsieur Louis Vogel